



1. PRÉAMBULE

Les présentes conditions d'abonnement régissent les relations commerciales entre Pathé Suisse S.A., Rue du Petit-Chêne 27, CH-1003 Lausanne (ci-après « Pathé ») et les abonnés et abonnées au Pathé Pass Light.

2. DÉFINITIONS

Utilisateur Pathé Pass Light : la personne qui utilise le Pass Pathé Light
QR code : le code QR attribué de manière unique au compte client, sous forme numérique ou physique

3. VALIDITÉ DU CONTRAT

La conclusion et le paiement de l'abonnement par l'utilisateur Pathé Pass Light constituent la conclusion du contrat et l'acceptation des conditions d'abonnement suivantes.

4. CONTENU DU CONTRAT

L'abonnement Pathé Pass Light permet à son titulaire, moyennant le paiement d'une cotisation annuelle, d'acheter un billet personnel à un tarif préférentiel pour toutes les séances publiques dans les cinémas Pathé Suisse, dans la limite des places disponibles, à l'exception des séances VIP, événements Pathé (Ladies Night, Proud Tuesday, Expat Night, Spotlight Night) et séances spéciales (tarifs spéciaux).

Des suppléments peuvent être facturés pour des prestations supplémentaires, notamment pour les technologies (3D, IMAX, 4DX, D-BOX, etc.), l'offre Premium, ainsi que pour les lunettes (3D, IMAX et sur-lunettes). Pour les séances VIP et les séances spéciales, un billet doit être acheté au prix indiqué pour la séance.

5. CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

Au moment de la conclusion du contrat, l'utilisateur Pathé Pass Light doit être domicilié en Suisse et disposer d'une pièce d'identité reconnue en Suisse (carte d'identité, permis de conduire, etc.). L'âge minimum pour bénéficier du Pathé Pass Light est de 13 ans. Une adresse e-mail valide doit être fournie lors de la conclusion du contrat.

Pathé se réserve le droit de refuser ultérieurement un abonnement à un utilisateur Pathé Pass Light si celui-ci n'a pas rempli ses obligations, notamment le paiement d'un abonnement antérieur, ou s'il a été interdit d'accès aux cinémas Pathé (voir les conditions d'accès aux cinémas Pathé Suisse).

L'abonnement Pathé Pass Light est personnel et non transmissible.

6. MODALITÉS DE PAIEMENT

Les prix en francs suisses en vigueur à la date de conclusion du contrat d'abonnement s'appliquent à l'abonnement.

Le Pathé Pass Light peut être payé en ligne par carte de crédit ou TWINT, ainsi qu'à la caisse du cinéma par carte de crédit, carte Maestro, Postcard ou TWINT, ou encore en espèces.

7. ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE MINIMALE DU CONTRAT

L'abonnement Pathé Pass Light est conclu pour une durée fixe de douze mois à compter de la date d'activation (par exemple, une souscription le 10 juillet 2025 signifie que l'abonnement prend fin le 9 juillet 2026) et prend fin automatiquement à l'expiration de la durée de l'abonnement. La date d'activation est considérée comme la date de début de la durée de l'abonnement.

8. ACCÈS AUX SÉANCES

L'utilisateur doit réserver un billet avant chaque séance sur le site www.pathe.ch, l'application Pathé Suisse, aux bornes automatiques ou aux caisses. Le billet et le QR code du compte client doivent être présentés à l'entrée du cinéma comme preuve de la validité de l'abonnement Pathé Pass Light. Pathé se réserve le droit de demander une pièce d'identité (carte d'identité, permis de conduire, etc.) et de vérifier la validité de l'abonnement. Tant que la séance pour laquelle l'utilisateur du Pass Light a réservé un billet n'est pas terminée, aucun nouveau billet ne peut être réservé. Les dispositions légales en matière d'âge et les conditions d'accès spécifiques à chaque séance, telles qu'indiquées sur le site web ou dans l'application Pathé Suisse, s'appliquent.



9. RÉSILIATION PAR L'UTILISATEUR DU PASS WEEKDAY ET POURSUITE DE L'ABONNEMENT

Une résiliation par l'utilisateur du Pathé Pass Light pendant la durée de l'abonnement est exclue.

Le compte client reste valable même après la fin de l'abonnement et l'adhésion au Pathé Club reste active. Les conditions générales du Pathé Club s'appliquent.

10. RÉSILIATION EXTRAORDINAIRE PAR PATHÉ

Pathé peut résilier l'abonnement Pathé Pass Light de manière extraordinaire, par écrit et sans préavis, si :

- des informations erronées ont été fournies lors de l'inscription ou si des documents falsifiés ont été présentés
- les droits liés à l'abonnement personnel ont été transférés à un tiers sans l'accord écrit de Pathé ou si des tiers désignés par l'utilisateur ont fait un usage abusif de l'abonnement (notamment la réservation de plusieurs billets pour la même séance)
- les conditions d'accès n'ont pas été respectées, en particulier en cas de comportement agressif, insultant ou importun envers d'autres clients ou le personnel du cinéma.
- des actes intentionnellement punissables par la loi ont été commis dans un cinéma Pathé (par exemple, vol, coups et blessures, etc.)

Dans tous ces cas, l'abonnement sera immédiatement suspendu sans indemnité dès que le motif de résiliation sera connu. Pathé se réserve le droit de réclamer des dommages-intérêts supplémentaires.

11. PERTE, VOL, DYSFONCTIONNEMENT DU QR CODE

En cas de perte ou de vol du QR code, Pathé doit être immédiatement informé par e-mail à l'adresse indiquée ci-dessous (cf. point 18) ou à la caisse du cinéma afin que celui-ci puisse être désactivé. Parallèlement, le mot de passe doit être réinitialisé dans le compte client et un nouveau code QR doit être généré par Pathé.

12. DONNÉES PERSONNELLES

Afin de garantir le bon déroulement de la relation contractuelle, les données personnelles de l'utilisateur Pathé Pass Light sont collectées, traitées et enregistrées. Pour des raisons techniques, l'abonnement Pathé Pass Light nécessite obligatoirement la création d'un compte client numérique avec adhésion au Pathé Club. En concluant le contrat, l'utilisateur du Pathé Pass Light accepte les conditions générales du Pathé Club en vigueur au moment de son adhésion.

Ce traitement des données est effectué conformément aux exigences légales et à la charte de protection des données personnelles de Pathé disponible sur www.pathe.ch et dans l'app Pathé Suisse. Sur la base de la présente relation contractuelle, toutes les transactions effectuées avec le Pathé Pass Light sont également enregistrées.

Les données collectées sont les suivantes :

- Nom et prénom
- Adresse
- E-mail
- Numéro de téléphone
- Date de naissance

L'utilisateur Pathé Pass Light doit signaler immédiatement par écrit toute modification de ses données personnelles à l'adresse e-mail indiquée ci-dessous. Le non-respect de cette obligation peut entraîner la suspension ou la résiliation de l'abonnement, en particulier si les informations figurant sur la pièce d'identité ne correspondent pas aux données enregistrées.

Pour toute question relative à la protection des données, veuillez utiliser les coordonnées indiquées au point 18.

13. FORCE MAJEURE ET MESURES ADMINISTRATIVE

La fréquentation des cinémas est soumise aux dispositions légales et internes en vigueur relatives aux risques sanitaires généraux, en particulier aux pandémies ou épidémies. Les mesures ordonnées par les autorités (telles que le port obligatoire du masque) ne constituent pas un motif de résiliation de l'abonnement. Nous nous réservons le droit de fermer les cinémas en cas de force majeure (y compris tremblements de terre, guerre, inondations, grèves, événements météorologiques extrêmes, etc.), ce qui peut entraîner la suspension de l'abonnement. Tout remboursement de l'abonnement pour cause de force majeure ou de mesures ordonnées par les autorités est exclu.

14. RÉSILIATION GÉNÉRALE DE L'ABONNEMENT

Toute résiliation générale de l'abonnement doit être notifiée par écrit par Pathé dans le respect d'un préavis de deux mois (par e-mail à l'adresse enregistrée dans le compte ou par affichage dans les cinémas). Le remboursement de la cotisation annuelle est exclu.

15. DROIT APPLICABLE ET FOR JURIDIQUE

Les présentes conditions d'abonnement Pathé Pass Light sont soumises au droit suisse. Le for juridique est Dietlikon (ZH).



16. MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Pathé se réserve le droit de modifier à tout moment les conditions d'abonnement et les tarifs en vigueur. Les nouvelles conditions d'abonnement ou les nouveaux prix seront communiqués par écrit (par e-mail à l'adresse enregistrée dans le compte) aux utilisateurs existants du Pathé Pass Light et publiés dans tous les cinémas Pathé, sur le site web www.pathe.ch et sur l'application Pathé Suisse, avec mention de la date de leur entrée en vigueur. Les modifications des conditions générales ou des prix prennent effet immédiatement pour les nouveaux abonnements et un mois après leur date de publication pour les abonnements existants.

En cas de désaccord avec les conditions d'abonnement ou les modifications de prix, les abonnements existants peuvent être résiliés dans un délai d'un mois à compter de la date de publication. Le remboursement de la cotisation annuelle est exclu.

17. ENTRÉE EN VIGUEUR

Les présentes conditions générales relatives au Pathé Pass Light entrent en vigueur le 25 août 2025.

18. COORDONNÉES

Pour toute question relative à l'abonnement Pathé Light Pass :

E-mail : info.pathech@pathecinemas.com

Pour toute question relative à la protection des données :

E-mail : dpo.ch@pathecinemas.com

Adresse postale : DPO / c/o Pathé Suisse S.A. Rue du Petit-Chêne 27, CH-1006 Lausanne

